



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2015

2014 DPE 1059 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

**PROJET DE DELIBERATION ET
DOCUMENT BUDGETAIRE**



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2015

2014 DPE 1059 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

PROJET DE DELIBERATION

SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

**2014 DPE 1059 DFA** Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2015.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif de l'eau pour l'exercice 2015 composé :

- d'une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des charges et des recettes de fonctionnement ;
- d'une section d'investissement qui comprend uniquement le reliquat de dotations aux amortissements.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Les recettes qui émanent de la part communale (0,015 euro par mètre cube) du prix de l'eau, perçues et reversées par la Régie Eau de Paris, permettent à la Ville de Paris d'assumer pleinement toutes ses prérogatives d'autorité organisatrice du service public de l'eau, à savoir :

- la sécurisation de l'alimentation de Paris en eau potable et la protection de la ressource, de la qualité de l'eau et des milieux naturels, conformément aux préconisations de la Directive Cadre Européenne ;
- le contrôle de l'activité d'Eau de Paris, l'opérateur public unique chargé du service public de l'eau ;
- les relations avec les usagers (information et sensibilisation), et en particulier l'animation de l'Observatoire Parisien de l'Eau ;
- les actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, menées dans le cadre de la loi Oudin, ainsi que les opérations de coopération décentralisée ;
- l'amélioration des connaissances en particulier en matière de pollution de l'eau et le soutien aux programmes de recherche dans ce domaine ;
- la définition d'orientations ambitieuses pour le double réseau d'eau potable et d'eau non potable, et le développement de leurs usages.

Ces missions sont principalement retracées sur la section d'exploitation.

I. Section d'exploitation

La section d'exploitation est proposée à 2.520.900 euros, équilibrée en recettes et en dépenses, contre 2.566.200 euros en 2014.

A. Dépenses

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : analyses, études, communication, remboursements de frais au budget général ainsi qu'au budget annexe de l'assainissement.

Son montant est proposé à 1.259.790 euros, légèrement inférieur au montant de 2014 soit 1.281.139,95 euros. Les principaux postes de dépenses sont :

- 330.000 euros d'analyses d'eau réalisées par Eau de Paris (nature 611). La diminution de ces dépenses de sous-traitance s'explique par la baisse des tarifs.

- 320.000 euros d'études et de recherches (nature 617). Le programme comporte principalement :

- La poursuite des études réalisées par l'APUR sur les perspectives d'utilisation à moyen ou long terme du réseau d'eau non potable et sur le bénéfice du réseau d'eau non potable dans l'engagement de la ville pour l'adaptation au réchauffement climatique ;
- La recherche PIREN SEINE sur la qualité du milieu naturel « Seine » ;
- La convention de recherche avec l'observatoire des polluants urbains ;
- L'étude sur la réglementation et l'impact sanitaire de l'utilisation de l'eau non potable ;
- L'étude de vulnérabilité pour la baignade ;
- L'étude sur l'organisation et la codification des archives relatives à la politique de l'eau ;
- L'étude sur la tarification sociale dans le cadre de la loi Brottes.

- 422.090 euros de remboursements de frais (nature 6287) qui comprennent notamment :

- la contribution au budget annexe de l'assainissement au titre des frais généraux imputables à l'activité « eau », d'un montant de 242.840 euros ;
- le remboursement des frais généraux au budget principal de la Ville pour un montant de 163.340 euros.

- Enfin, 187.700 euros relatifs aux relations à l'usager (forums et expositions, frais de publication et d'information, fonctionnement des outils participatifs..) ainsi qu'aux cotisations à des associations œuvrant dans le domaine de l'eau, aux expertises, et à des dépenses annexes liées à des actions de solidarité internationale (voyages et déplacements, frais de mission, accueil de délégations, traduction etc.).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Au total, les dépenses de personnel sont estimées à 647.719,95 euros pour 2015, contre 599.000 euros en 2014. Ce montant intègre les ajustements opérés au Budget Supplémentaire 2014 pour faire face à la hausse des cotisations patronales et salariales, à l'abondement des frais de médecine du travail et à la transformation d'un poste d'attaché d'administration en poste d'ingénieur des services techniques.

3. Actions de solidarité internationale (chapitre 67, nature 6743)

Dans le cadre de la loi Oudin du 9 février 2005, les communes ont la possibilité de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1% des ressources des services d'eau et d'assainissement. La Ville de Paris a choisi d'y consacrer un million d'euros au total, à parts égales entre les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau.

Au titre de ce dernier, 465.000 euros de subventions exceptionnelles de projets d'aide internationale sont inscrits au chapitre 67 (nature 6743), qui s'ajoutent aux 35.000 euros de frais annexes inscrits au chapitre 011.

Par ailleurs, 79.660 euros sont inscrits en nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour provision de frais de contentieux.

4. Dépenses imprévues (chapitre 022)

Pour les dépenses imprévues, une inscription de 40.000 euros est constituée.

B. Recettes

L'unique ressource du budget annexe de l'eau est le produit de la part communale du prix de l'eau (chapitre 70, article 7068). Le taux de la part communale est maintenu à 0,015 euro par mètre cube. La prévision de recettes pour 2015 s'élève à 2.520.900 euros, contre 2.566.200 euros en 2014, compte tenu des prévisions de consommations d'eau potable communiquées par Eau de Paris.

II. Section d'investissement

La section d'investissement est présentée en excédent de 1.990,05 euros.

A. Dépenses

Aucune dépense n'est proposée.

B. Recettes

Les recettes d'ordre correspondant à un reliquat de dotations aux amortissements constituent les seules recettes de la section pour un montant de 1.990,05 euros. Une dépense est inscrite en symétrie sur la section d'exploitation.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2014 DPE 1059 DFA Budget annexe de l'Eau - Budget primitif 2015

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet le projet de budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3e Commission et M. Julien BARGETON au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2015 est arrêté en équilibre à la somme de 2.520.900 euros pour la section d'exploitation et en excédent de 1.990,05 euros pour la section d'investissement constituée uniquement de recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2015

2014 DPE 1059 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

DOCUMENT BUDGETAIRE

SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

POSTE COMPTABLE : DRFIP IdF et Paris

M49

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

EXERCICE 2015

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
SOMMAIRE	

Pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
5	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
7	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
9	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
11	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
12	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - articles		
14	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - articles		
15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	III - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		x
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		x
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		x
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		x
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		x
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		x
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		x
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		x
19	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	x	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		x
	A3.2 - Etalement des provisions		x
20	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	x	
21	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	x	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		x
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		x
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		x
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		x
	A6 - Etat des charges transférées		x
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		x
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		x
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		x
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		x
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		x
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		x
	B1.6 - Etat des engagements reçus		x
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		x
	C - Autres éléments d'information		
22	C1.1 - Etat du personnel	x	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		x
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		x
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		x
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes		x
	D - Arrêté et signatures		
23	D - Arrêté et signatures	x	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L 5211-36 du CGCT, art. L 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personne morale.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- * au niveau (1) **du chapitre** pour la section d'exploitation ;
- * au niveau (1) **du chapitre** pour la section d'investissement ;
- * (2) **sans** les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3 .

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : *Etat Néant* .

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opérations d'équipement".

III - Les provisions sont (3) :

- * **semi-budgétaires** (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V - Le présent budget a été voté (5) :

- * **sans reprise des résultats de l'exercice N-1** .

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

* semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ,

* budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = Budget primitif

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants

- * sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- * avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- * avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU		BUDGET PRIMITIF	
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	- €	- €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	- €	- €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 520 900,00 €	2 520 900,00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	- €	1 990,05 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	- €	- €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	- €	- €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		- €	1 990,05 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		2 520 900,00 €	2 522 890,05 €
---------------------	--	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent."

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement"

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2014 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
011	Charges à caractère général	1 281 139,95 €	- €	1 259 790,00 €	1 259 790,00 €	1 259 790,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	599 000,00 €	- €	647 719,95 €	647 719,95 €	647 719,95 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses de gestion des services		1 885 139,95 €	- €	1 907 509,95 €	1 907 509,95 €	1 907 509,95 €
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	641 306,00 €	- €	571 400,00 €	571 400,00 €	571 400,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)	- €	- €	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	- €	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	37 764,00 €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 564 209,95 €	- €	2 518 909,95 €	2 518 909,95 €	2 518 909,95 €
023	Virement à la section d'investissement (6)	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €	1 990,05 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €	1 990,05 €
TOTAL		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
+						
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						- €
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						2 520 900,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2014 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
73	Produits issus de la fiscalité (7)	- €	- €	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes de gestion des services		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'exploitation		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	- €	- €	- €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
+						
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						- €
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						2 520 900,00 €

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements en régie.

(1) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la prt de la collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2014 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'équipement		- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à (8)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		- €	- €	- €	- €	- €
4581	Opérations pour compte de tiers (9)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordres d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €

TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

+	D 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	- €
---	---	-----

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	- €
---	---	-----

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2014 (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
106	Réserves (10)	- €	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à (8)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes financières		- €	- €	- €	- €	- €
4582	Opérations pour compte de tiers (9)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €

021	Virement de la section d'exploitation (6)	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €	1 990,05 €
041	Opérations patrimoniales (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordres d'investissement		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €	1 990,05 €

TOTAL	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €	1 990,05 €	1 990,05 €
--------------	------------	-----	------------	------------	------------	------------

+	R 001 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	- €
---	---	-----

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 990,05 €
---	---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements en régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	- €
--	-----

(1) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des val mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le personnalisé reçoit une dotation en espèces de la prt de la collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 259 790,00 €		1 259 790,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	647 719,95 €		647 719,95 €
014	Atténuations de produits	- €		- €
60	<i>Achats et Variations de stocks (3)</i>		- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €		- €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	571 400,00 €	- €	571 400,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	- €		- €
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		- €	- €
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €		40 000,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		- €	- €
Dépenses d'exploitation - Total		2 518 909,95 €	1 990,05 €	2 520 900,00 €

+

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ

- €

=

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES

2 520 900,00 €

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>		- €	- €
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		- €	- €
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipement			- €
20	Immobilisations incorporelles (6)	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (6)	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession (6)	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours (6)	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		- €	- €
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		- €	- €
39	<i>Dépréciations de stocks et en-cours</i>		- €	- €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	- €	- €	- €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		- €	- €
3...	Stocks		- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €		- €
Dépenses d'investissement - Total		- €	- €	- €

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ

- €

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

- €

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	- €		- €
60	<i>Achats et Variations de stocks (3)</i>		- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 520 900,00 €		2 520 900,00 €
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		- €	- €
72	<i>Production immobilisée</i>		- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €		- €
75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	- €	- €
79	<i>Transferts de charges</i>		- €	- €
Recettes d'exploitation - Total		2 520 900,00 €	- €	2 520 900,00 €

+

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	- €
---	-----

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES	2 520 900,00 €
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>		- €	- €
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		- €	- €
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		1 990,05 €	1 990,05 €
29	<i>Dépréciations des immobilisations (5)</i>		- €	- €
39	<i>Dépréciations de stocks et en-cours (5)</i>		- €	- €
4582	Opérations pour compte de tiers (7)	- €	- €	- €
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		- €	- €
3...	<i>Stocks</i>		- €	- €
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		- €	- €
Dépenses d'investissement - Total		- €	1 990,05 €	1 990,05 €

+

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	- €
--	-----

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 990,05 €
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BUDGET PRIMITIF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire BP 2014 (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 281 139,95 €	- €	1 259 790,00 €	1 259 790,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	- €	300,00 €	300,00 €
611	Sous-traitance générale	430 000,00 €	- €	330 000,00 €	330 000,00 €
6135	Locations mobilières	1 200,00 €	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
6156	Maintenance	4 689,95 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
617	Études et recherches	300 000,00 €	- €	320 000,00 €	320 000,00 €
618	Divers	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	11 000,00 €
6226	Honoraires	4 500,00 €	- €	58 000,00 €	58 000,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
6233	Foires et expositions	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
6237	Publications	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
6238	Divers	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
6256	Missions	13 000,00 €	- €	13 000,00 €	13 000,00 €
6257	Réceptions	3 160,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	28 000,00 €	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
6287	Remboursement de frais (contribution au BG Ville)	422 090,00 €	- €	422 090,00 €	422 090,00 €
63513	Autres impôts locaux	200,00 €	- €	200,00 €	200,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	599 000,00 €	- €	647 719,95 €	647 719,95 €
6331	Versement de transport	6 611,00 €	- €	6 700,00 €	6 700,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 034,00 €	- €	2 070,00 €	2 070,00 €
6411	Salaires et appointements	312 196,00 €	- €	352 459,95 €	352 459,95 €
6413	Primes et gratifications	116 959,00 €	- €	118 830,00 €	118 830,00 €
6415	Supplément familial	3 051,00 €	- €	3 100,00 €	3 100,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 937,00 €	- €	56 490,00 €	56 490,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	91 533,00 €	- €	96 900,00 €	96 900,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	509,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
648	Autres charges de personnel	10 170,00 €	- €	10 170,00 €	10 170,00 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	- €	- €	- €
651	Redevances pour concessions, brevets, droits...	5 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICE (a) = 011 + 012 + 014 + 65		1 885 139,95 €	- €	1 907 509,95 €	1 907 509,95 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES		A1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire BP 2014 (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	641 306,00 €	- €	571 400,00 €	571 400,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	108 406,00 €	- €	26 740,00 €	26 740,00 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	465 030,00 €	- €	465 000,00 €	465 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	67 870,00 €	- €	79 660,00 €	79 660,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	- €	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	37 764,00 €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 564 209,95 €	- €	2 518 909,95 €	2 518 909,95 €

023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
---	--	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER N-1 (7)	- €
----------------------------------	------------

D 002 RESULTATS REPORTE OU ANTIPIE (7)	
---	--

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 520 900,00 €
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DE 042 = RI 040.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES RECETTES		A2

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire BP 2014 (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
7068	Autres prestations de services	2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	- €	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €	- €	- €	- €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 566 200,00 €	- €	2 520 900,00 €	2 520 900,00 €
---	--	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER N-1 (7)	- €
----------------------------------	------------

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (7)	- €
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 520 900,00 €
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RE 042 = DI 040 ; RE 043 = DE 043.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6 bis) Ce chapitre existe uniquement ouvert en M41, M43 et M44.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

(7 bis) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU			BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES				B1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire BP 2014 (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		- €	- €	- €	- €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		- €	- €	- €	- €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €	- €	- €	- €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		- €	- €	- €	- €
---	--	------------	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (8)				- €
----------------------------------	--	--	--	------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (8)				
--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				- €
---	--	--	--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes-à-réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 040 = RE 042.
(5 bis) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6 bis) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU				BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire BP 2014 (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation à	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		- €	- €	- €	- €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		- €	- €	- €	- €

021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
281531	Réseau d'adduction d'eau	839,00 €	- €	839,00 €	839,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 151,05 €	- €		
28184	Mobilier		- €	1 151,05 €	1 151,05 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 990,05 €	- €	1 990,05 €	1 990,05 €
---	--	------------	-----	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (8)				- €
----------------------------------	--	--	--	-----

R 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPE (8)				- €
--	--	--	--	-----

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 990,05 €
---	--	--	--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RI 040 = DE 042.

(5 bis) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPÉRATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPÉRATION D'EQUIPEMENT N°..... (1)

LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(5)(6) a	Propositions nouvelles (5)	Vote (5) b	Montant pour Information (6) b
	DEPENSES	- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles					
...						
21	ETAT NEANT					
..						
22						
..						
23						

RECETTES (Répartition (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTÉES	- €	- €
13 Subventions d'investissement		
...		
16 Emprunts et dettes assimilées		
...		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	- €
Excédent de financement = (c+d)- (a+b)	- €

(1) Ouvrir un cadre par opération (le n° doit être au moins égal à 10)

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du	
AMORTISSEMENT	<u>Seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an:</u> 400 € HT	2005 DPE 114 des 12, 13 & 14 décembre 2005	
	<u>Biens ou catégories de bien amortis (durée) :</u>		
	Installations complexes spécialisées	20 ans	
	Installations complexes spécialisées - Réseaux d'adduction d'eau	40 ans	
	Matériel industriel	15 ans	
	Outillage industriel	20 ans	
	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution d'eau	10 ans	
	Agencement et aménagement du matériel et outillage industriels	20 ans	
	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans	2005 DPE 114 des 12, 13 & 14 décembre 2005
	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans	&
	Mobilier	10 ans	2007 DPE 87 des 1 & 2 octobre 2007
	Frais d'étude	Durée du bien (*)	
	Frais de recherche et de développement	5 ans	
	Frais de publication et d'insertion	Durée du bien (**)	
	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques	3 ans	
Autres immobilisations incorporelles	5 ans		
(*) Si ces frais ne sont pas suivis de réalisation, alors l'amortissement s'effectue sur une durée de 5 ans.			
(**) Si ces frais ne sont pas suivis de réalisation, alors l'amortissement s'effectue sur une durée de 1 an.			

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES & EN RECETTES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Prpositions nouvelles	Vote
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		€ -	€ -
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		€ -	€ -
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		€ -	€ -
10	Dotation, fonds divers et reserves	€ -	€ -
13	Subventions d'investissement	€ -	€ -
26	Participations et creances rattachees a des participations	€ -	€ -
27	Autres immobilisations financieres	€ -	€ -
020	Dépenses imprévues		
23	Immobilisations en cours	€ -	€ -

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSES & EN RECETTES		A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art(1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) =A+B		1 990,05 €	1 990,05 €
Ressources propres externes A			- €
10	Dotations, fonds divers et réserves		- €
27	Autres immobilisations financières		- €
Ressources propres internes B		1 990,05 €	1 990,05 €
15	Provisions		- €
28	Amortissements des immobilisations	1 990,05 €	1 990,05 €
281531	Réseau d'adduction d'eau	839,00 €	839,00 €
28184	Mobilier	1 151,05 €	1 151,05 €
481	Amortissement des charges à étaler		- €
021	Virement de la section d'exploitation		- €

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou de stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté		- €
R001	Excédent d'investissement reporté		- €
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)		- €
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		- €

	Montant (1)
Dépenses financières (I) + D 001	- €
Recettes financières (III)+ R001+ R 1064+R 1068	1 990,05 €
Solde (recettes - dépenses) S	1 990,05 €
Solde net hors charges transférées (S+D) (2)	1 990,05 €

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/15	
	IV C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 1/1/15

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Attaché d'administration	A	1	1	
Secrétaire administratif	B	2	2	
Adjoint administratif	C	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	4	
Ingénieur des services techniques	A	2	1	
Ingénieur hydrologue/hygiéniste	A	1	2	
Technicien supérieur	B	2	1	
FILIERE TECHNIQUE		4	4	
Personnel de maîtrise	B	0	1	
FILIERE OUVRIERE		0	1	
TOTAL GENERAL		9	9	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire N° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrage exprimés.....
 VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Absention.....

Date de la convocation : ../../....

Présenté par la Maire de Paris,

A..... le.....

La Maire,

Délibéré par le Conseil municipal de Paris, réuni en session.....

A..... le.....

Les membres du Conseil de Paris,

Certifié exécutoire par la Maire de Paris, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le ../../....

A....., le ../../....